



Annulation mission interim

Par **Titou7594**, le **15/11/2020** à **12:00**

Bonjour.

J'ai accepté vendredi une mission d'intérim qui commence lundi après-midi et ce pour 3 jours. Puis-je me rétracter et appeler l'agence demain matin pour leur dire que je veux décliner l'offre.

Est-ce que je risque d'avoir à déboursier des dommages et intérêts ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **morobar**, le **16/11/2020** à **07:49**

Bjr,

Le mieux est d'aviser votre agence de votre renoncement.

Ceci dit le risque est inexistant.

Dans certaines professions, le salariés acceptaient plusieurs missions simultanées pour ne respecter que celle qui finalement leur convenait le mieux.